



UNJSPF

United Nations Joint Staff Pension Fund

Bulletin d'information

Edition 2

Juin 2018

Message du Directeur général adjoint



Paul Dooley

L'an dernier, le 64ème Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a donné des instructions précises au Secrétariat de la Caisse. Suite à la mise en place et à la stabilisation continue du nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (le système intégré d'administration des pensions ou SIAP), le Comité a demandé à la Caisse de s'appuyer sur la fondation que ce système fournit.

Alors que la Caisse continue à se développer, la demande d'informations augmente et la technologie engendre des attentes plus importantes. La Caisse continuera à répondre aux aspects fondamentaux d'un service de qualité, tout en adaptant de nouveaux processus, afin de profiter au maximum du potentiel du SIAP dans sa réponse à ces attentes.

Aujourd'hui, la Caisse est dans bonne situation financière. Elle traite 80% des demandes de prestations initiales le mois même où elle reçoit les documents nécessaires. La CCP-PNU a mis en place un nouveau centre d'appel, en mesure de répondre à la plupart des demandes. Il répond actuellement dans les 24 heures à tous les appels concernant les décès. Ce mois-ci, la Caisse met en place de nouveaux numéros de téléphone pour les participants et les bénéficiaires (dans 28 pays), permettant de la contacter par appel longue distance au tarif d'un appel local. Si cette première phase est concluante, la Caisse prévoit d'étendre ce service à la plupart, sinon à tous, les pays où elle a des bénéficiaires et où le service est disponible.

Il y a deux ans, la Caisse a lancé le Service en Ligne (MSS en anglais) et aujourd'hui, plus de 90 000 participants et bénéficiaires y sont abonnés. Cet outil permet à tous les membres de changer leur adresse (excepté pour ceux dont la pension est payée sur la double filière) ; celui-ci donne accès à tous les formulaires de la Caisse ; il permet aux bénéficiaires de télécharger, d'imprimer et de signer leur Certificat de Droit à Prestation, où qu'ils soient dans le monde (excepté pour ceux dont la pension est payée sur la double filière). Le portail permet également aux membres du personnel qui viennent de quitter leur emploi de voir quand la Caisse a reçu leurs documents de séparation et de laisser les participants actifs consulter leurs Relevés annuels de pension. Cet outil important donne aux membres un accès direct à la Caisse. Il donne également à la Caisse accès à ses membres, même si ceux-ci quittent leur travail ou changent d'adresse. Il est important que tous les membres de la CCPNU s'inscrivent sur le portail. Cela leur permettra également d'aider la Caisse.

L'an dernier, la Caisse a mis en place son premier bureau de liaison à Nairobi, permettant aux Bureaux et Départements des Nations Unies et aux retraités de l'ONU basés au Kenya d'avoir un accès direct à l'expertise de la Caisse, ainsi qu'aux administrateurs des organisations membres d'obtenir une formation et d'être informés sur les processus, les règles et les réglementations de la Caisse commune de pensions. La Caisse travaille maintenant à l'expansion de ce modèle à d'autres locations géographiques et centres de services mondiaux. L'Assemblée générale des Nations Unies a soutenu cette expansion, qui s'est avérée être un moyen efficace et très utile d'aider les parties prenantes et les clients de la Caisse.

Communications et rayonnement

La Caisse a développé et lancé un nouveau site internet, plus accessible et plus complet. Elle a créé des douzaines de vidéos didactiques qui peuvent être consultées sur le site internet ou sur la page YouTube de la Caisse. Ces deux outils ont été conçus pour être accessibles par les personnes de tous niveaux de compréhension de la Caisse. L'ensemble des 24 vidéos animées, publié en anglais et en français, est maintenant disponible dans les quatre autres langues officielles de l'ONU (arabe, chinois, russe et espagnol), permettant à plus de membres de bénéficier de cette présentation rapide et facile à comprendre des procédures, des réglementations et des délais de la Caisse.



Parallèlement, la Caisse n'a pas oublié les besoins des bénéficiaires qui n'avaient pas accès aux moyens technologiques et elle continuera à communiquer des documents et des outils d'information sur papier, le cas échéant.

Le nouveau site internet permet à tout utilisateur de télécharger et d'imprimer les copies les plus récentes de toutes les brochures d'informations de la Caisse. La Caisse continue de créer et de publier de nouvelles brochures pour les demandes spécifiques, notamment plus récemment, des guides du Service en Ligne pour les débutants, un guide complet et illustré du processus concernant le Certificat de Droit à Prestation et des tutoriels spécifiques sur comment remplir les formulaires de la Caisse.

La page « Nous contacter » sur le site internet de la Caisse continue à être améliorée, afin de permettre aux visiteurs de trouver ce qu'ils cherchent avant d'écrire à la Caisse, et de permettre à la Caisse de gérer chaque mois des milliers de courriels et d'y répondre plus rapidement. Cet outil dirige également les courriels vers les organisations membres et/ou des spécialistes, selon le type de demande et d'informations qui sont recherchées.

La Caisse travaille actuellement sur une intégration complète des outils de son Service cli-

ents dans la SIAP et dans le système de MSS.

La Caisse continue à étendre ses activités d'information en organisant de nombreuses visites en personne dans les régions d'Afrique et dans les bureaux de l'ONU en Afghanistan, en Jordanie, au Liban, en Irak, au Koweït, en Haïti et à Budapest. Au cours des six derniers mois, la Caisse a visité le siège social de plus de 23 organisations membres.

Le prochain Comité mixte

Le mois prochain aura lieu le 65ème Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), il se déroulera du 26 juillet au 03 août. De nombreuses questions importantes seront traitées, notamment l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2017, la composition du Comité d'actuaire, le Comité des placements, le Comité d'audit, le Comité de suivi des actifs et des passifs et le Groupe de travail du budget pour l'examen du budget 2020. Ce Comité tiendra compte des modifications des réglementations et des règles de la CCPNU, de l'impact des fluctuations monétaires sur les prestations de retraite de la CCPNU, décidera des nouveaux dossiers d'adhésion, du recrutement d'un nouveau Directeur Général adjoint, et se verra présenter les recommandations d'un audit du Bureau des services de contrôle interne sur la gouvernance de la Caisse, tel que requis par l'Assemblée générale de l'ONU de 2017. Un résumé des décisions importantes prises par le Comité mixte sera présenté dans le Bulletin d'informations de septembre 2018 de la Caisse.

Statistiques clés

Entre le 1er mars et le 31 mai 2018, la Caisse commune de pensions a traité 3 438 nouvelles prestations initiales. Depuis le début de cette année, la Caisse a traité 1 100 nouvelles prestations chaque mois. A la fin du premier trimestre 2018, la Caisse avait 77 820 bénéficiaires vivant dans 200 pays et territoires, 125 230 participants et une valeur de marché de 64,1 milliards de dollars. Les états financiers de la Caisse ont été audités par le Comité des auditeurs des Nations Unies (Inde) et seront présentés lors du 65ème Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, fin juillet. Aujourd'hui, 299 membres du personnel travaillent pour la Caisse, 80 pour le Service de gestion des placements et 219 pour le Secrétariat.

Message du Représentant du Secrétaire général (RSG) pour les actifs et les placements de la CCPNU

Situation financière et investissement durable de la CCPNU



Sudhir Rajkumar

J'ai signé un pacte avec le Secrétaire général des Nations Unies, dans lequel je me suis engagé à m'acquitter loyalement de mes responsabilités fiduciaires concernant l'investissement des actifs de la CCPNU, qui m'ont été déléguées par le Secrétaire général. Je me suis également engagé à faire tous les efforts personnels nécessaires afin de renouer des relations avec les clients représentant différents groupes et organes directeurs et d'augmenter la confiance et la crédibilité de et au sein de la CCPNU, dans l'intérêt du service dû à plus de 200 000 employés actifs et bénéficiaires des Nations Unies et des 22 autres organisations membres de la Caisse qui dépendent d'elle pour leur retraite.

Au cours du premier trimestre 2018, nous avons pris des mesures importantes au sein des investissements de la CCPPNU, afin d'améliorer la communication et d'institutionnaliser les améliorations progressives quant à l'investissement, à la gestion des risques et aux processus opérationnels. Nous avons répondu avec succès à un nombre important de recommandations d'audit, avons renforcé le suivi des processus des Ressources Humaines concernant le recrutement et l'accueil du nouveau personnel. J'ai initié des réunions hebdomadaires avec l'ensemble de mon équipe de direction, j'ai ouvert nos réunions hebdomadaires sur les investissements à l'ensemble du personnel, j'ai mis en place des réunions trimestrielles de l'ensemble du personnel, j'ai créé un Comité interne de placements (CIP) et j'ai rendu opérationnel un Comité des risques (CR) et un Comité de la conformité (CC). Une enquête anonyme auprès de l'ensemble du personnel des placements (taux de réponse de 69%) a révélé que 71% du personnel a le sentiment que « depuis début 2018, les choses s'améliorent » et aucun membre du personnel ne pense que les choses sont pires. Nous espérons nous appuyer sur ce bon début en développant une communication réciproque proactive avec le personnel.

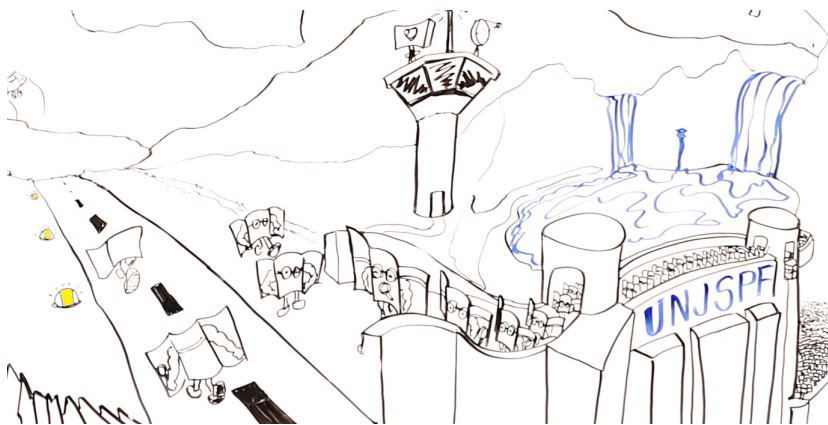
Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai mis l'accent sur l'importance d'incorporer des pratiques d' « investissement durable » dans le portefeuille d'investissements globaux et de faire tous les efforts nécessaires pour incorporer les mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les objectifs de développement durable du processus d'investissement de la Caisse, le cas échéant. J'ai consacré des ressources à cet effort. La CCPPNU évalue actuellement des mesures supplémentaires pour renforcer ses efforts dans ce domaine, sous la conduite de son Directeur, Herman Bril. L'approche réside dans la conviction que les portefeuilles qui intègrent des mesures ESG dans le processus de prise de décision concernant les investissements ont le potentiel d'offrir des bénéfices supérieurs à ceux des portefeuilles traditionnels, tout en présentant moins de risques sur le long terme. Pour plus d'informations sur l'approche du Fonds quant à l'investissement durable, veuillez consulter notre site internet à : http://imd.unjspf.org/presentations/Our_approach_to_Sustainable_Investing.pdf.

Valeur de marché

Malgré une augmentation accrue de la volatilité du marché depuis le début de l'année, la valeur de la Caisse reste stable. Au 31 mars 2018, les actifs de la CCPPNU étaient évalués à 64,2 milliards d'USD (sur la base de données préliminaires non auditées). Lors du premier trimestre 2018, le rendement des placements de la Caisse dépassait les rendements de référence. Les rendements annualisés des actifs ont largement dépassé les objectifs de 3,5 % réel (net d'inflation) en USD pour les périodes courtes et pour les périodes de 15, 20 et 50 ans, se terminant le 31 mars 2018. Mesurer les rendements sur de longues périodes de temps (15 ans ou plus) est plus approprié pour les Caisses de Pensions, non seulement du fait que les pensions sont versées sur le long terme, mais également du fait que les marchés peuvent être assez volatiles d'une année à l'autre. Il est de l'intérêt des bénéficiaires que les placements des fonds de pension gardent une perspective à long terme. La CCPPNU est en bonne santé financière et en bonne position pour respecter toutes ses obligations envers ses bénéficiaires.

L'exercice 2018 concernant les Certificats de Droits à Prestations est en cours

Dans les premiers jours de juin 2018, plus de 60 400 certificats officiels avec codes barre



ont été distribués aux retraités et bénéficiaires du monde entier ; ces formulaires ont été envoyés par courrier postal ou diplomatique aux adresses postales officielles mentionnées dans le dossier de la Caisse, si les prestations étaient en paiement pendant les six mois précédents le 01 mai 2018. Ceux dont les prestations n'étaient pas en paiement au cours des six mois précédents le 01 mai 2018 ou dont les prestations de mai

2018 étaient suspendues pour des raisons liées au certificat, ne recevront pas le certificat et n'auront pas à le soumettre pour 2018. Les formulaires devraient être reçus par la plupart des retraités et des bénéficiaires au cours des mois de juin ou juillet 2018, selon leur situation géographique et l'efficacité de leurs services postaux locaux.

Tous les retraités et bénéficiaires dont les prestations NE sont PAS versées sur la double filière, ont l'option de consulter et d'imprimer leur formulaire avec code à barre 2018 dans leur Service en Ligne (MSS) sous l'onglet DOCUMENTS. Ce formulaire avec code barre est mentionné sous le nom de « MSS CE » et est un formulaire CE valide. Pour accéder ou s'enregistrer dans le MSS, veuillez suivre les instructions fournies sur le site internet du MSS, au lien suivant : <https://www.unjspf.org/member-self-service/>.

Si vous choisissez d'imprimer le formulaire via le MSS, veuillez noter qu'il doit être renvoyé à la Caisse par courrier postal avec votre signature originale et la date de la signature à l'encre bleue.

L'adresse de la Caisse est mentionnée à la page « NOUS CONTACTER », au lien suivant : <https://www.unjspf.org/contact-us/>. La Caisse n'accepte PAS de copie du formulaire. Pour plus d'informations sur comment remplir correctement le certificat de droit à prestation, veuillez consulter le site internet de la Caisse et la page CE (<https://www.unjspf.org/certificate-of-entitlement/>) ainsi que la vidéo animée #5 expliquant l'exercice de l'AD: <https://www.unjspf.org/whiteboard-videos/>.

La Caisse requiert que vous renvoyiez le formulaire avec code-barres 2018 par courrier postal, courrier diplomatique ou courrier spécial, avant la fin de l'année 2018. Vous pouvez renvoyer le formulaire rempli aux bureaux de la Caisse de New York ou de Genève.

Une fois que vous aurez renvoyé le formulaire avec code barre daté et signé à la Caisse (soit celui qui vous avait été envoyé par courrier, soit celui que vous avez imprimé dans le MSS), un seul exemplaire avec code-barres daté et signé doit être renvoyé à la Caisse, vous pouvez suivre en-ligne sa réception par la Caisse, à l'onglet « Documents de preuve », sur le portail MSS. Veuillez attendre au moins quatre à six semaines avant de vérifier sa réception dans MSS, étant donné le grand nombre de formulaires renvoyés et le travail que cela représente pour la Caisse. Si votre formulaire 2018 n'est pas encore mentionné, vérifiez à nouveau quelques semaines plus tard, car la Caisse met régulièrement à jour ses enregistrements.

Fin septembre 2018, la Caisse enverra par courrier un deuxième ensemble de formulaires avec code-barres 2018 à tous les retraités et bénéficiaires pour qui l'outil de suivi des attestations de la Caisse n'aura pas enregistré le retour d'un formulaire avec code-barres. Il est extrêmement important que les retraités/bénéficiaires signent et complètent le formulaire avec code-barres 2018 et le renvoient à la CCPPNU. Si le formulaire dûment complété n'a pas été reçu par la Caisse au 31 décembre 2018, les prestations à venir peuvent être suspendues. Dans ce cas, vos prestations seront rétablies avec effet rétroactif à réception par la Caisse de la documentation nécessaire et dûment complétée.

Tel que mentionné ci-dessus, si votre prestation est versée sur la double filière, vous ne serez pas en mesure de consulter et de télécharger en-ligne un formulaire 2018 à partir du MSS. Conformément aux exigences en matière d'audit, le certificat de droit à prestation pour un retraité ou un bénéficiaire sur la double filière doit être adressé par courrier postal uniquement à l'adresse officielle actuelle au dossier de la Caisse ; ce processus permet de vérifier que vous résidez toujours dans le pays de résidence déclaré aux fins de la double filière.

Tel qu'il est également mentionné ci-dessus, vous ne recevrez pas de formulaire 2018 si le versement de votre prestation mensuelle a été suspendu OU si le versement de vos paiements mensuels réguliers ont commencé APRÈS le 1er novembre 2017. Dans ce cas, aucune action n'est requise de votre part pour l'exercice 2018.

Pour plus d'information sur l'exercice annuel de certificats de droits à prestations de la Caisse, son objet, ses exigences, ses délais, et pour savoir ce que vous devez faire si vous n'avez pas reçu votre formulaire annuel ou si vous ne pouvez pas vous inscrire sur le portail MSS, veuillez visiter la page thématique de CE sur notre site web à : <https://www.unjspf.org/certificate-of-entitlement/>.

Il est important que votre adresse postale officielle soit mise à jour auprès de la Caisse, afin que celle-ci puisse vous joindre. Veuillez noter que si vous changez votre adresse officielle et si vous omettez d'en informer la Caisse, vous pouvez mettre à jour votre adresse en-ligne dans votre Service en ligne (MSS) sous l'onglet « ADRESSE », à condition de NE PAS recevoir vos prestations sur la double filière et que votre ancienne et/ou nouvelle adresse NE soit PAS une adresse diplomatique. Si vous ne pouvez pas mettre à jour votre adresse en-ligne, veuillez télécharger le formulaire PF23/M à partir du MSS ou du site internet de la Caisse, et renvoyer le formulaire original dûment complété, daté et signé à la Caisse, afin que nous puissions mettre à jour votre adresse pour vous. Pour plus d'informations sur l'exercice annuel de CE, son objet, ses exigences, ses délais et pour savoir quoi faire si vous n'avez pas reçu votre AD annuel ou si vous ne pouvez pas vous enregistrer sur le portail du MSS, veuillez visiter la page thématique de l'AD sur notre site web à : <https://www.unjspf.org/certificate-of-entitlement/>.

Le Relevé annuel 2017 est maintenant disponible sur Service en Ligne de la CCPPNU

Chaque année, la Caisse publie des relevés de pension annuels offrant à chaque participant actif des informations concernant : sa situation matrimoniale ; sa date de naissance auprès de la Caisse ; la durée des services soumis à cotisation ; le total des contributions auprès

de la Caisse ; et les rémunérations considérées aux fins de la pension (RP). Les participants peuvent avoir accès à leurs relevés dans le Service en ligne (MSS), via le site internet de la Caisse.

Le relevé, précédemment appelé le Bulletin annuel, fournit aux participants de la CCPPNU des informations sur leurs services soumis à cotisation, leurs contributions cumulées et les intérêts, et les rémunérations considérées aux fins de pension utilisées pour déterminer leur contribution. Plus d'informations sont à la disposition des participants qui ont opté pour valider une période de services non soumis à cotisation ou pour restaurer une période préalable de services soumis à contribution. Le bulletin de pension est généralement publié début mai et présente toutes les informations concernant l'année calendaire précédente.

Pour un guide ligne par ligne de lecture de votre relevé de pension annuel, veuillez regarder la vidéo animée No. 24 (https://youtu.be/G3NM_AxUIzY)

UNITED NATIONS JOINT STAFF PENSION FUND
ANNUAL STATEMENT AS OF 31 DECEMBER 2017

INTERACTIVE GUIDE (hyperlink to web page below) ON OUR WEBSITE FOR ANNUAL STATEMENT EXPLANATION NOTES.
If the link above doesn't work copy to your favorite browser the address:
http://www.unjpf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=AS

PERSONAL DATA		ORG.	VESTED	DATE OF BIRTH			SEX	STATUS	CATEGORY	PENSION NUMBER
IRISTINE		1001	Y	06	03	71	Female		Professional & above	

SUBSIDIARY SERVICE										D. CONTRIBUTIONS	
DATE	DAY	MO.	YR.	2. DATE OF ENTRY INTO PARTICIPATION	DAY	MO.	YR.			(PAYMENTS)	(INTEREST)
	31	01	07		31	01	07				

CONTRIBUTORY SERVICE				L.W.O.P/BREAK-IN-PARTICIPATION			
YEARS	MONTHS	DAYS		YEARS	MONTHS	DAYS	
3	8	11	1	7	0	0	0

VALIDATION
1. CURRENT YEAR PAYMENT
RESTORATION

Rencontrer les Comités des pensions du personnel



La réunion annuelle des secrétaires du Comité des pensions du personnel (CPC) s'est tenue en avril, au bureau de la Caisse de Genève. Les secrétaires des CPC jouent un rôle central entre la Caisse et ses organisations membres. La réunion a été suivie par une journée de « formation et informations » à propos des mises à jour des systèmes informatiques de la Caisse. Parmi d'autres questions, ont été discutés le programme de la 65ème session du Comité mixte (juillet 2018), la prochaine évaluation actuarielle, la réconciliation des contributions, la performance des Sections des Opérations de

la Caisse pour ce qui est du traitement des cas à traiter par la Caisse (à la fois le calcul des prestations initiales, les révisions et les nouveaux calculs), la proposition d'un nouveau modèle de service clients suite à la résolution de l'Assemblée générale de l'an dernier (qui a recommandé que la Caisse ne mette pas en place de postes de haut rang) et l'examen de la capacité de communication de la Caisse.

Les problèmes techniques discutés au cours de la deuxième journée concernaient l'accès aux renseignements, les améliorations du système SIAP, l'augmentation du soutien TIC de la Caisse aux Secrétaires des SPC et des organisations membres, les mises à jour concernant les interfaces de données entre les organisations et la Caisse, la navigation dans le SIAP, y compris pour voir le statut des cas en cours et enfin, le plus important, le fonctionnement et la vérification des estimations. Lors de cette réunion, les secrétaires des SPC ont reçu des ordinateurs portables de la Caisse, ainsi que des moyens d'accès, afin qu'ils puissent avoir un

accès efficace et protégé à la partie concernée des systèmes de la Caisse, de manière autonome.

Comité des actuaires

Le Comité des actuaires s'est réuni à Berlin, du 11 au 13 juin, afin de finaliser l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2017. Le rapport de ce Comité sera présenté lors du 65ème Comité mixte.

Comité GAP

La 15ème réunion du Comité de gestion des actifs et passifs du Comité mixte (Comité GAP) se tiendra les 25-26 juin 2018 à New York. Dans le cadre de son mandat de suivi de la solvabilité de la Caisse et pour fournir des conseils et des recommandations au Comité mixte, le Comité GAP étudiera les placements, la gestion des actifs-passifs et les sujets actuariels. Un rapport sur les travaux du Comité GAP et sur ses recommandations sera présenté lors de la 65ème session du Comité de pension.

Mise à jour du statut des audits interne et externe

Comité d'audit

Dans le cadre de son mandat, le Comité d'audit du Comité mixte continue à apporter son assistance, afin de permettre au Comité d'assumer sa responsabilité de surveillance dans des domaines tels que les audits internes et externes, la gestion financière et les états financiers, la gestion des risques et le cadre de contrôle interne. Le Comité s'est réuni en mars 2018 et prévoit une prochaine réunion en juin, afin de finaliser son rapport annuel pour le Comité mixte. Dans ses récentes réunions, le Comité a étudié le plan de travail d'audit interne proposé et les récents rapports d'audit. Le Comité a également évoqué des modifications des règles financières de la Caisse et les principaux risques auxquels la Caisse pouvait faire face.

Comité des auditeurs

Le travail sur le terrain de l'audit annuel du Comité des auditeurs de la Caisse a été effectué entre le 09 avril et le 18 mai 2018 à New York. Une équipe de six auditeurs a réalisé une étude approfondie des états financiers de la Caisse et des opérations du Secrétariat de la Caisse et de l'IMD.

La Direction et le personnel de la Caisse ont apporté des réponses à de nombreuses demandes d'informations de l'équipe d'audit, dans tous les secteurs fonctionnels. La Caisse a également fourni de nombreuses informations sur les actions entreprises pour mettre en œuvre les précédentes recommandations faites par le Comité des auditeurs.

Le rapport final du Comité des auditeurs sera publié fin juillet 2018, à temps pour être consulté lors de la 65ème session du Comité mixte. A partir du 1er juillet 2018, la Caisse sera auditée par le Bureau du Contrôleur général de la République du Chili, qui a été élu en tant que nouveau membre du Comité des auditeurs des Nations Unies.

Bureau des services de contrôle interne

La Caisse continue à progresser dans la mise en œuvre des recommandations d'audit faites par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans leurs différents rapports. Plusieurs recommandations d'audit ont été clôturées ce trimestre, notamment l'une des recommandations d'audit les plus importantes concernant les Services clients.